

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008

Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-3-4

Séance du vendredi 26 septembre 2008

Politique A084 - Subventions aux collectivités locales Levée de déchéance quadriennale

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU La loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la déchéance quadriennale,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU La délibération n° 2000/II - 500 du 16 juin 2000 du Conseil Général relative à la réforme du dispositif d'aides aux communes et groupements de communes,
- VU la délibération n° 2008/I - 3e/09 du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au vote du budget primitif en matière d'aides aux communes dans le domaine de la voirie,
- VU la délibération n° E6 - 2008 du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, à titre exceptionnel, la levée de la déchéance quadriennale pour l'opération du parking de l'Erlenbad à KAYSERSBERG, dont le détail figure à l'annexe au rapport ;
- Autorise en conséquence le versement de la subvention à la commune.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER